



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 2 décembre 2022.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	21
- ayant donné procuration :	2
- votants :	23
- ont voté pour :	23
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Étaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Angélique CHAVATTE, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Angélique DUPONT, Fabrice GAVROY, Laëtitia GOUX, Salvatore GRIPPI, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, Antonio MAGALHAES, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU,

Absents excusés ayant donné procuration

Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Guillaume DORLE a donné pouvoir à Pascal JALOUX

Étaient absents excusés : Nicolas LUTRINGER, Martine PANIZO.

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Frédéric GREBERT, Audrey GRZES, David LEPINOIS.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2022/12/66

Objet : Budget principal – Budget primitif 2023

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-2, L1612-7, L1612-8, L2312-1 et L2312-2,
Vu la délibération n° 2022/11/43 du 22 novembre 2022, actant la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023,
Vu l'avis favorable de la commission des finances et de l'attractivité économique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Adopte le budget primitif 2023 du budget principal, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 285 492 €	4 285 492 €
Section d'investissement	2 886 226 €	2 886 226 €

A Mourmelon le Grand, le 13 décembre 2022
Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

PASCAL JALOUX
2022.12.13 15:07:25 +0100
Ref:20221213_150005_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 2 décembre 2022.

Nombre de conseillers

- en exercice : 29
- présents : 21
- ayant donné
procuration : 2
- votants : 23
- ont voté pour : 23
- ont voté contre : 0
- se sont abstenus : 0

Étaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Angélique CHAVATTE, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Angélique DUPONT, Fabrice GAVROY, Laëtitia GOUX, Salvatore GRIPPI, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, Antonio MAGALHAES, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU,

Absents excusés ayant donné procuration

Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Guillaume DORLE a donné pouvoir à Pascal JALOUX

Étaient absents excusés : Nicolas LUTRINGER, Martine PANIZO.

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Frédéric GREBERT, Audrey GRZES, David LEPINOIS.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2022/12/67

Objet : Budget annexe Cellules
commerciales et artisanales –
Budget primitif 2023

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-2, L1612-7, L1612-8, L2312-1 et L2312-2,

Vu la délibération n° 2022/11/43 du 22 novembre 2022, actant la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de l'attractivité économique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Adopte le budget primitif 2023 du budget annexe des cellules commerciales et artisanales, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	152 820 €	152 820 €
Section d'investissement	67 550 €	67 550 €

A Mourmelon le Grand, le 13 décembre 2022

Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

PASCAL JALOUX
2022.12.13 15:07:27 +0100
Ref:20221213_150010_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 2 décembre 2022.

Nombre de conseillers

- en exercice : 29
- présents : 21
- ayant donné
procuration : 2
- votants : 23
- ont voté pour : 23
- ont voté contre : 0
- se sont abstenus : 0

Étaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Angélique CHAVATTE, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Angélique DUPONT, Fabrice GAVROY, Laëtitia GOUX, Salvatore GRIPPI, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, Antonio MAGALHAES, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU,

Absents excusés ayant donné procuration

Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Guillaume DORLE a donné pouvoir à Pascal JALOUX

Étaient absents excusés : Nicolas LUTRINGER, Martine PANIZO.

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Frédéric GREBERT, Audrey GRZES, David LEPINOIS.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2022/12/68

Objet : Budget annexe Zone
d'activités Le Tumoy (tranche 3) –
Budget primitif 2023

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-2, L1612-7, L1612-8, L2312-1 et L2312-2,

Vu la délibération n° 2022/11/43 du 22 novembre 2022, actant la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de l'attractivité économique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Adopte le budget primitif 2023 du budget annexe de la zone d'activités Le Tumoy (tranche 3), avec un suréquilibre de la section d'investissement de 98 490 €, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	26 870 €	26 870 €
Section d'investissement	31 870 €	130 360 €

A Mourmelon le Grand, le 13 décembre 2022

Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

PASCAL JALOUX
2022.12.13 15:09:31 +0100
Ref:20221213_150202_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand

Région Grand Est

Département de la Marne

Communauté d'Agglomération
de Châlons



Ville de MOURMELON LE GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 2 décembre 2022.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	21
- ayant donné procuration :	2
- votants :	23
- ont voté pour :	23
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Étaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Angélique CHAVATTE, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Angélique DUPONT, Fabrice GAVROY, Laëtitia GOUX, Salvatore GRIPPI, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, Antonio MAGALHAES, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU,

Absents excusés ayant donné procuration

Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Guillaume DORLE a donné pouvoir à Pascal JALOUX

Étaient absents excusés : Nicolas LUTRINGER, Martine PANIZO.

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Frédéric GREBERT, Audrey GRZES, David LEPINOIS.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2022/12/69

Objet : Convention de reversement
de la taxe d'aménagement

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le code général des impôts,
Vu la délibération n° 2022/06/28 du 22 juin 2022 relative au principe de reversement de la taxe d'aménagement de la commune au profit de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne,
Vu la délibération n° 2022-092 du 23 juin 2022 du conseil communautaire relative au principe de reversement de la taxe d'aménagement de la commune au profit de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne,
Vu les délibérations concordantes,
Vu l'avis de la commission des finances et de l'attractivité économique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve les termes de la convention de reversement de la taxe d'aménagement jointe en annexe.

Autorise le maire à la signer d'une part, et à réaliser et signer tous les actes relatifs à son exécution d'autre part.

A Mourmelon le Grand, le 13 décembre 2022

Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

PASCAL JALOUX
2022.12.13 15:09:28 +0100
Ref:20221213_150208_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand



Ville de MOURMELON LE GRAND
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Mourmelon-le-Grand s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pascal JALOUX, maire en vertu de la convocation faite le 2 décembre 2022.

Nombre de conseillers

- en exercice :	29
- présents :	21
- ayant donné procuration :	2
- votants :	23
- ont voté pour :	23
- ont voté contre :	0
- se sont abstenus :	0

Étaient présents : Muriel BABEL-ROCHELLE, Jean-Pierre BAUSSART, Sophie BLANC, Florent BORDET, Hervé BOURGERY, Angélique CHAVATTE, Monique DA SILVA, Annie DAGON, Anne DECORTE, Angélique DUPONT, Fabrice GAVROY, Laëtitia GOUX, Salvatore GRIPPI, Bernard HACHIN, Nicolas HAUTIER, Pascal JALOUX, Michel JOANNES, Christelle LANTENOIS, Antonio MAGALHAES, Virginie PASQUIER, François ROUSSEAU,

Absents excusés ayant donné procuration

Isabelle GUILLAUMET a donné pouvoir à Anne DECORTE
Guillaume DORLE a donné pouvoir à Pascal JALOUX

Étaient absents excusés : Nicolas LUTRINGER, Martine PANIZO.

Étaient absents : Bakhta BETTAH, Frédéric GREBERT, Audrey GRZES, David LEPINOIS.

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité absolue des membres en exercice, l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Délibération N° 2022/12/70

Objet : Subvention exceptionnelle
au CADM Escalade

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Virginie PASQUIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le règlement d'attribution des subventions exceptionnelles sportives, approuvé par délibération n° 83/10/2020 du 3 novembre 2020,
Vu l'avis favorable de la commission du sport en date du 7 septembre 2022,
Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 21 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Attribue une subvention exceptionnelle de 1 168 € au CADM Escalade, pour l'acquisition de matériels pédagogiques destinés au développement de l'activité « Baby escalade ».

A Mourmelon le Grand, le 13 décembre 2022
Extrait certifié conforme,

Pascal JALOUX

PASCAL JALOUX
2022.12.13 15:09:26 +0100
Ref:20221213_150211_1-1-O
Signature numérique
Maire de Mourmelon-le-Grand